

Session du CESER de Bretagne : Lundi 14 février 2022 à partir de 9h30

Le CESER examinera des dossiers qui traduisent sur le plan budgétaire les orientations fixées par le nouvel exécutif, non seulement pour 2022 (avec le budget primitif, qui sera désormais accompagné d'une évaluation environnementale), mais aussi pour les 7 ans à venir, avec le Contrat de plan Etat-Région et les fonds européens 2021-2027.

Dans ses avis, le CESER se prononcera notamment sur la manière dont ces différents documents parviennent – ou non – à dessiner un cadre clair pour les politiques régionales, tant en termes d'objectifs que d'engagements financiers.

Des points presse peuvent être organisés sur demande sur les différents dossiers (prendre contact pour organiser le RDV).

Tous les avis du CESER sur les rapports soumis par le Conseil régional :

- Budget primitif 2022
- Budget vert - évaluation environnementale du budget de la Région Bretagne
- Contrat de plan Etat-Région Bretagne (CPER) 2021-2027
- Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027
- Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027
- Communication sur les virements de crédits de chapitre à chapitre
- Coopérer pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité
- Renouvellement des statuts du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique
- Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat
- Approbation des statuts des Campus des métiers et des qualifications Numérique et Photonique et Bâtiment durable
- Communication relative aux rapports des délégués de service public pour l'exercice 2020 (report de la session de décembre)

Un dossier de presse synthétisant les différents avis vous sera transmis à l'issue de la session.

Contact : Pierre YACGER, Directeur adjoint du CESER
pierre.yacger@ceser.bretagne.bzh / 02 99 87 18 76
ceser.bretagne.bzh
 @ceserbretagne